répondant aux besoins spéciaux des Services de santé militaires.

Il serait tout à fait désirable, dans ce dernier cas, que les experts statisticiens qui prépareront la revision de 1939 de la Nomenclature soient informés de ces besoins, afin d'y conformer si possible et la nouvelle nomenclature des causes de décès et aussi celle des maladies, si l'établissement de cette dernière se révèle alors praticable.

Lettre du Dr Boudreau à la Commission internationale de standardisation

SOCIÉTÉ DES NATIONS
Section d'hygiène

Genève, le 6 juillet 1934.

Monsieur le président de la Commission de standardisation,
Comité international de la Croix-Rouge, 122, rue de Lausanne,
Genève.

Monsieur le président,

Comme suite à l'exposé que le Dr Biraud a eu l'honneur de faire avant-hier à votre Commission, je vous ai fait envoyer, à titre d'information, quelques copies disponibles de deux documents susceptibles de vous intéresser.

L'un (No C. H. Exp. Stat./69) résume les observations faites par notre Comité d'experts statisticiens sur l'état des statistiques de morbidité dans le monde en 1928 et montre les difficultés de leur unification.

L'autre (C. H. 730) est une proposition concrète de liste faite par l'un des membres de ce Comité d'experts statisticiens (p. 64 et seq.) en vue de la Quatrième session de révision décennale de la nomenclature nosologique internationale de 1929.

Or, la Conférence internationale de 1929 a été d'avis que « l'importante question de la nomenclature des maladies pourrait être fructueusement traitée par une conférence spéciale, lorsque les statistiques de morbidité auront pris un développement plus complet dans un plus grand nombre de pays ».

Le problème d'une liste internationale détaillée des maladies n'est donc pas encore résolu.

Toutefois, je crois devoir vous signaler que la liste internationale des causes de décès adoptée en 1929 prévoit une rubrique spéciale de « blessures de guerre » (n° 196) et que la nomenclature établie par votre Commission, en subdivisant cette rubrique, reste parfaitement dans le cadre de la nomenclature internationale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération très distinguée.

(s) B. Boudreau,
Directeur médical.

Le jeudi 5, à 9 heures, la Commission se rendit à la gare de Cornavin où un wagon de 3e classe et un fourgon de bagages des Chemins de fer fédéraux avaient été aménagés pour le transport des blessés couchés.

Le colonel Thomann présenta ces wagons à la Commission (fig. 1-6) et donna les explications suivantes :

En Suisse, les wagons à voyageurs sont désignés par des lettres majuscules correspondant à différentes catégories :

A = Ie classe ; B = IIe classe ; A/B = Ie et IIe classes mixtes ; C = IIIe classe.

La voiture qui vous a été montrée ce matin est une voiture C^3 (voiture de IIIe classe à 3 essieux.)

En cas de guerre, la Suisse peut disposer pour le réseau des C.F.F. (à voie normale) d'une organisation complète de 20 trains sanitaires. Leur composition est la suivante :

10 voitures de IIIe classe pour le transport des blessés couchés, 5 voitures de Ie et IIe classes pour le transport des blessés assis ou demi-couchés.

En tête et en queue d'un train sanitaire, conformément au règlement de sécurité des trains, se trouve un fourgon pour les bagages du personnel et servant comme magasin